

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 06 DECEMBRE 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-12-06 84.	Délibération du BUREAU N° BU-2023-09-04	Groupe n° 8802 Opération n°8802C1	LE TOUR DU PARC Allée de Boderhaff VEFA
-------------------------------	---	-----------------------------------	---

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 04/09/2023, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 6 emprunts, pour un montant total de 335 634 €, correspondant à 6 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 0 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 6 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration destiné à l'acquisition du terrain (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif à usage social à l'acquisition du terrain (PLUS)	Prêt locatif à usage social (PLS)	Prêt locatif à usage social destiné à l'acquisition du terrain (PLS)
Montant du prêt	100 517 €	31 520 €	80 830 €	17 703 €	85 361 €	18 703 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 8 mois					
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	0					
Périodicité des échéances	annuelle					
Taux de la période	2,60 %%		3,60 %		4,11 %	
Index	livret A					
Taux d'intérêt	Livret A -0,4%		Livret A +0,6%		Livret A +1.11%	
Typologie GISSLER	1A					
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)					
Modalité de révision	Double révisabilité					
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)					
Date d'effet du contrat de prêt	01/12/2023					
Date de 1 ^{ère} échéance	01/09/2025					
Garanties	50% GMVA / 40% Commune de LE TOUR DU PARC / 10% Conseil Départemental du Morbihan					

Fait à Vannes, le 06 décembre 2023

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT